



RCS : LE MANS

Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00020

Numéro SIREN : 799 583 851

Nom ou dénomination : A.B.A.C2

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2017 sous le numéro de dépôt 1092



Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

RECEPISSE DE DEPOT

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendès France
72014 LE MANS CX 2
Contact: Gtesarthe@aol.com Site: www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

M BLANCHARD
73 avenue PAUL DOUMER
75116 Paris 16

V/REF :
N/REF : 2014 B 20 / 2017-B-1092

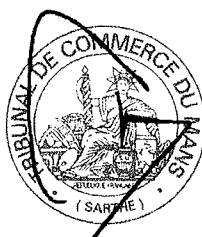
Le Greffier du Tribunal de Commerce DU MANS certifie qu'il a reçu le 03/03/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2016.

Concernant la société

A.B.A.C2
Société par actions simplifiée à associé unique
1 route de la Livetterie
72170 Moitron-sur-Sarthe

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-1092 le 11/03/2017
R.C.S. LE MANS 799 583 851 (2014 B 20)

Fait à LE MANS le 11/03/2017,
LE GREFFIER



A.B.A.C 2

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 1 Route de la Livetterie – 72170 MOITRON SUR SARTHE
799 583 851 RCS LE MANS

**EXTRAITS DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 FEVRIER 2017**

(...)

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice de 34.233 euros de la manière suivante :

- distribution de dividendes : 34.000 euros
- report à nouveau : 233 euros.

Cette distribution de dividendes d'un montant de 34.000 euros, soit 340 euros par actions, est éligible à l'abattement visé à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

L'associé unique prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes antérieures suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2015	44.000 €	--	--
31/12/2014	35.000 €	--	--
--	--	--	--

(...)

Copie Certifiée Conforme

Le Président
André BLANCHARD



- 1 -

Désignation de l'entreprise : ABAC 2

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise ANDRE BLANCHARD 1 ROUTE DE LA LIVET 72170 MOITRON SUR SARTHE

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 7 9 9 5 8 3 8 5 1 0 0 0 1 6

Néant ☐ *Exercice N clos le :
31/12/2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2508	5869
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	2508	5869
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BF	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	29158	29158
	Autres créances (3)	BZ	CA	5416	5416
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	3488	3488	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1154	1154	
TOTAL (III)	CJ	CK	39215	39215	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	47593	2508
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

720604224 3 10083

Désignation de l'entreprise		ABAC 2		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1000.....)			DA	1000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	4736	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	34233	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	40069		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	276	
	Dettes fiscales et sociales			DY	4740	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	5016		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	45084		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	5016	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise: ABAC 2		Exercice N				Néant ☐ *			
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	9568	FB		FC	9568		
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF			
		FG	78268	FH		FI	78268		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	87836	FK		FL	87836		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	87836	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	6973		
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	99		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	36215		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	363		
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *					GA	1857	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	45511	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	42326		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	873		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	873	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-873		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	41453		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		ABAC 2		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	4	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	103	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	103	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-99	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	7121	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	87840	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	53608	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)				HN	34233	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP	
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
SUR OPERATIONS DE GESTION			103			
DIVERS				4		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE COMPTABLE

1. FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'a été constaté au cours de cet exercice.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est apparu depuis la clôture de cet exercice.

Principes et conventions générales

REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- le règlement CRC 99-03 modifié
- la loi n° 83.353 du 30 avril 1983
- le décret n° 2001757 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles & corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escompte de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée d'utilisation des biens (sauf lorsque la durée d'usage est maintenue quand cela est autorisé par la réglementation), soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif :

- Installations générales 10 ans
- Matériel industriel 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

Un amortissement dérogatoire peut être constaté pour maintenir l'avantage fiscal lié aux durées d'usage. Cet amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement comptable (durée de vie prévue) et fiscal (durée d'usage).

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs et aux amortissements et dépréciations, il n'a pas été détecté de composants significatifs ou de composants pouvant avoir un impact significatif.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE COMPTABLE

Stocks.

Les stocks sont évalués suivant le coût d'acquisition.

La valeur brute des marchandises et approvisionnement comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dérogations

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalé.

Permanence ou changement des méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Aucune autre information ne mérite d'être précisée.

ANNEXE COMPTABLE

2. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeurs début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs fin d'exercice
Autres immobilisations corporelles	8 378	0	0	8 378
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 378	0	0	8 378
TOTAL	8 378	0	0	8 378

Tableau des amortissements

Amortissements	Valeurs début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs fin d'exercice
Autres immobilisations corporelles	651	1 857	0	2 508
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	651	1 857	0	2 508
TOTAL	651	1 857	0	2 508

Tableau des provisions

Aucune provision n'est à mentionner.

Tableau des créances

États des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Clients et comptes rattachés	29 158	29 158	0
Etat	5 416	5 416	0
Charges constatées d'avance	1 154	1 154	0
TOTAUX	35 728	35 728	0

Tableau des dettes

États des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	276	276	0	0
Etat	4 740	4 740	0	0
TOTAUX	5 016	5 016	0	0

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2016	31/12/2015
Charges d'exploitation	1 154	704
TOTAL	1 154	704

Détail des produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

Détail des produits à recevoir

Aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé.

ANNEXE COMPTABLE

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175
Total des charges à payer	175

ANNEXE COMPTABLE

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

de l'impôt sur les bénéfices	Montant
Résultat courant	41 453
Résultat exceptionnel	- 99
Impôt sur les bénéfices	7 121
Résultat comptable	34 233